

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 17/11/2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le neuf novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints,
Mmes, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline MM. HOUTIN Jean-Christophe AUBERT Hervé et BOITTIN Etienne,
Formant la majorité des membres en exercice
Mme GUINEHEUX Estelle a quitté l'assemblée à 21h elle a donné procuration à M. David BEAUMONT.

Était absente excusée : Mme BARBÉ Viorika

Le Conseil Municipal a désigné Mme PRAMPART Maryline, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11
Quorum 06
Présents 10 et 9 à partir de 21h
Votants 10

Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14/10/2020

Objet des délibérations :

2020-11-01	Avis sur autorisation d'exploiter de la SAS OUDON BIOGAZ
2020-11-02	Emprunt pour rénovation salle des fêtes
2020-11-03	Décision modificative-Règlement des salaires
2020-11-04	Demande participation aux frais de fonctionnement de l'école de Château-Gontier: année 2019/2020
2020-11-05	Convention de mise à disposition d'agents techniques – mutualisation des agents entre Cosmes et la Chapelle Craonnaise
2020-11-06	Tarifs location salle des fêtes 2021

Délib 2020-11-01 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter SA OUDON BIOGAZ

Monsieur le maire informe que suite à l'avis d'enquête publique sur le projet d'implantation de l'unité de méthanisation OUDON BIOGAZ sur la commune de Livré-la-Touche au lieu-dit Garenne, il est demandé au conseil d'émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter pour un lieu de stockage de produits issus du processus de méthanisation au lieu-dit La Queudrairie sur la Chapelle Craonnaise. La commune est également concernée par le plan d'épandage sur 3 Sites : la Bourdonnais, Saint-Gilles, La Queudrairie.

La décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploiter sera prise par les Préfets de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine et du Maine-et-Loire.

Toutefois, au vu de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, décide :

- ✓ D'EMETTRE DES RESERVES sur les points suivants :
 - La pollution sonore occasionnée
 - La sécurité dans le bourg liée aux passages de transports plus importants
 - La Chapelle Craonnaise desservirait 2 sites de stockage, voire 3
 - La nuisance olfactive occasionnée
- ✓ D'EMETTRE un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale de la SA OUDON BIOGAZ

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cet avis auprès M. Jean-Claude LELAY commissaire-enquêteur

Délib 2020-11-02 : Emprunt pour rénovation salle des fêtes

Afin de pallier aux dépenses liées à la réhabilitation de la salle des fêtes, et considérant que des subventions étant en cours de validation, la commune sécurise le financement en contractant un emprunt d'un montant de 30 000 €.

Monsieur le Maire informe que plusieurs banques ont été sollicitées.

Seules deux ont répondu en proposant des taux :

Le Crédit Mutuel propose un taux de 1.27% sur 15 ans ou 1.59 % sur 20 ans

Le Crédit Agricole propose taux de 0.58 % sur 15 ans ou 0.80 % sur 20 ans

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DECIDE de retenir la proposition de prêt du Crédit Agricole propose taux de 0.58 % sur 15 ans

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents d'y rapportant.

Délib 2020-11-03: Décision modificative-Règlement des salaires

Afin de procéder au règlement des salaires pour décembre, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le budget commune en fonctionnement

BUDGET COMMUNE 2020		
Section Fonctionnement		
	Voté au 21/07/2020	Décision Modificative
022-Dépenses imprévues	1000	-1000
6411-personnel titulaire	32000	+1000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

ADOpte la décision modificative au budget de la commune.

Délib 2020-11-04 : Demande participation aux frais de fonctionnement de l'école de Château-Gontier: année 2019/2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de Château-Gontier en vue de participer aux frais de fonctionnement 2019/2020 pour 2 enfants domicilié dans la commune et scolarisé à Château-Gontier pour 412,30 €/enfant soit 824,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*

ACCEPTe de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire **2019/2020**.

Délib 2020-11-05: Convention de mise à disposition d'agents techniques – mutualisation des agents entre Cosmes et la Chapelle Craonnaise

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une convention entre la commune de Cosmes et la commune de La Chapelle Craonnaise concernant la mise à disposition de l'adjoint technique territorial, Mme Régine ACQUEBERGE.

Cette convention prend effet au 10 novembre 2020, soit jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Elle est annexée à la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal, unanime,

ACCEPTE la mise en place de la convention annexée, entre la commune de Cosmes et la commune de La Chapelle Craonnaise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention fixant les obligations respectives des deux collectivités.

Délib 2020-11-06 : Tarifs salle des Fêtes et tarifs pêche

Les tarifs 2021 sont identiques à l'année précédente

* Repas jusqu'à 40 personnes	110.00€
* Repas de 41 à 70 personnes	122.00€
* Repas de plus de 70 personnes	152.00€
* Location week-end entier (samedi + dimanche) :	
1 ^{er} jour : tarif ci-dessus	
2 ^{ème} jour : tarif unique	66.00€
* Chauffage (par jour, du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	31.00€
* Vin d'honneur	36.00€
Chauffage pour un vin d'honneur	19.00€
* Location pour une association commune, chauffage compris	53.00€
* Location pour une association hors commune, chauffage non compris	72.00€
* Location sonorisation	22.00€
* Salle rendue sale : tarif par heure (si le ménage dépasse 2h)	27.00€
* Vaisselle cassée ou perdue (l'unité)	2.00€

Une location gratuite par association communale en partant du 1^{er} Janvier de l'année en cours

Questions diverses :

La subvention DSIL 2020

Pour la rénovation de la salle des fêtes cette subvention n'a pas été accordée par l'ETAT.

Discussion sur la fermeture de la Cantine de Gilles

Gilles paiera le loyer que pour novembre au lieu des 6 mois prévus. Au bout de 6 mois, la commune paiera le loyer du commerce à la communauté de communes.

Concernant le matériel du commerce, après discussion avec les adjoints, il est proposé aux conseillers de s'accorder pour racheter le matériel de cuisine évalué à 9500 €.

Ceci permettrait dans le cas d'un éventuel repreneur de mettre à disposition ce matériel.

Information sur la reprise éventuelle par l'association Mille Cafés.

Le conseil est favorable à l'achat du matériel de Gilles.

Monsieur LECOT appellera Mme Bérangère ANGOT de « Mille Cafés » pour le suivi du dossier.

Commission Bâtiment du 7 novembre dernier – restitution de la réunion

- Garage MACE
- Entrée de l'église à revoir
- Cimetière, modification de l'accès par l'arrière
- Idée d'achat d'un columbarium
- Réfection du mur pourtour du cimetière à moyen terme
- Maison des Remises réfection toiture

Le conseil municipal est favorable à ces travaux et à demander des devis.
La commission bâtiment doit réunir à ce propos.

Etat d'avancement sur les travaux de la salle des fêtes

Compte rendu de M. LECOT.

La réunion du 09/11 - la signature des Marchés.

Sem 48, fin novembre - installation de chantier.

Sem 49- démarrage de la démolition.

Le 30/11 - 1^{ère} réunion de chantier à 10h30.

Le bulletin communal

Avancement présenté par la commission communication. Les articles sont à ce jour en cours de rédaction.

Masques pour les écoliers de 6 à 11 ans.

31 élèves répartis sur les communes de Craon, Simplé, Cossé, Cosmes, Château- Gontier.

Masque pour enfant, un prix relevé de 2.58 €

Le conseil municipal propose que le Comité d'action sociale reprenne cette question (plutôt d'ordre social), la prochaine réunion du CCAS est fixée au mercredi 25 novembre à 20h00 à ce propos.

Information sur le déploiement Bouygues sur la commune

En janvier 2018, les opérateurs de téléphonie mobile ont signés un accord avec l'Etat et ainsi confirmés leur engagement à améliorer significativement la couverture de tous les territoires et notamment accélérer la couverture 4G le long de 55 000 km d'axes routiers. Afin d'honorer ses engagements, Bouygues Telecom doit aujourd'hui mettre en place de nouveaux relais afin de couvrir la zone dans de bonnes conditions. Le projet consiste à implanter un nouveau pylône sur la commune avec une zone technique au sol.

Le conseil n'a pas pris de décision à ce sujet, Mme FETY, Négociatrice de Sites Région OUEST présentera le projet de l'installation éventuelle de l'antenne à la prochaine réunion de conseil municipal prévue le 15/12/2020 à 19h00.

Primes RIFSEEP

La Prime de fin d'année de la Préfecture ayant étant supprimée, le régime indemnitaire Rifseep a été mise en place sur la commune.

M. LECOT a présenté au conseil les mesures qui constituent le RIFSEEP.

Tarifs pêche :

1.50 € à la journée

20 € carte annuelle adulte

10 € carte annuelle enfant

2020 : 9 cartes adulte et 1 carte enfant et 400 cartes à la journée vendues (300 en 2019)

Les tarifs pour 2021 restent inchangés et compte-tenu du nombre de cartes vendues à la journée, le conseil préconise l'empoissonnement du plan d'eau. L'affaire est suivie par M. BEAUMONT.

Une idée de flash code pour le règlement des tickets a été évoquée par M. AUBERT et M. BOITTIN.

Une lettre de M. et Mme PRAMPART a été lue par M. LECOT concernant un permis de construire de juillet 2019 pour une fosse géomembrane. Une réponse sera faite dans les meilleurs délais.

Date Prochaine réunion du Conseil Municipal Proposition le 15/12/2020 à 19h00

Heure de fin de séance : 23 h 40

